



Le PG CATM

N° 1064
JANVIER
2025

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

5 DÉCEMBRE
2024

« Depuis 2002, la France consacre la journée du 5 décembre à ceux qui sont morts pour la France pendant la guerre d'Algérie ainsi que pendant les combats du Maroc et de la Tunisie. Elle commémore aussi la mémoire et l'engagement de ceux qui ont souffert : militaires de métier, appelés du contingent, harkis et leurs familles, disparus... »

M. Jean-Louis Thiériot, ministre délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens combattants, a présidé l'hommage solennel rendu au Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, Quai Jacques Chirac à Paris .

MÉMORIAL DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE 1952-1962

Haut lieu de la mémoire nationale du ministère des Armées, le mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie rend hommage aux militaires et aux civils tués ou disparus lors de ces conflits (1952-1962).

L'Algérie, conquise par la France à partir de 1830, comprend dès 1848 trois départements français au nord et des territoires français dans le sud saharien. Elle voit s'installer sur son sol un grand nombre d'Européens. La Tunisie et le Maroc deviennent protectorats français, respectivement en 1881 et 1912, et acquièrent leur indépendance en 1956 après de nombreux combats.

action armée sur l'ensemble du territoire algérien à partir du 19 mars 1962. Le processus de retour progressif des forces françaises aux foyers de leur pays de retour aux foyers pendant cette date symbolise le processus de déracinement et du déracinement des personnes de toutes nationalités, qui ont dû, à la suite de la guerre, quitter l'Algérie.

Conçu par l'artiste Georges Mathieu, le mémorial est inauguré par le Président de la République le 5 décembre 2002 aux couleurs du drapeau algérien. Aujourd'hui, les noms



Portrait officiel de Sébastien Lecornu - Ministre des Armées

© Patrice Normand/Leextra via opale

Sébastien Lecornu est nommé le 21 juin 2017 Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire dans le gouvernement d'Édouard Philippe.

En 2018, il est nommé ministre délégué en charge des collectivités territoriales. Il co-anime alors le Grand Débat National, qui s'est tenu à l'initiative du Président de la République début 2019 en réponse la crise sociale de l'automne 2018.

En juillet 2020, il est nommé ministre des Outremer dans le gouvernement de Jean Castex. Dans ce cadre, il supervise la gestion de la crise sanitaire dans les 12 territoires ultramarins français, répartis dans les trois océans. Il a également accompagné la fin de l'Accord de Nouméa en organisant les deux dernières consultations pour l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté.

Depuis le 20 mai 2022, il est ministre des Armées et des Anciens combattants.

Sébastien Lecornu est également colonel de réserve dans la Gendarmerie nationale.



Portrait de Patricia Mirallès

© Christian Hamilcaro_Ministère des Armées

Patricia Mirallès est nommée secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, de juillet 2022 à septembre 2024.

Puis ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, depuis décembre 2024.

Par décret du 23 décembre 2024 relatif à la composition du Gouvernement, ont été nommés :

Sébastien Lecornu, Ministre des Armées,

Patricia Mirallès, Ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants.

INFO - PMI

La valeur du point d'indice de la pension militaire d'invalidité PMI est fixée à 16,07€ au 1^{er} janvier 2025. Elle était de 15,90 € depuis le 1^{er} janvier 2024.

L'allocation de reconnaissance du combattant passe de 826,80 € à 835,64€.

SOMMAIRE

JANVIER
2025

UNE - 5 DECEMBRE

2 - Nominations Ministres

3 - Editorial / Echanges courriers

4 - 5 - Campagne d'Allemagne

6 - 7 - Dans les départements

8 - Les jeunes prennent la relève

9 - Le plan Rueff - Pinay de 1958

10 - Pacte d'amitié entre les villes

11 - Spahis

12 - 13 - JO - Assemblée nationale

14 - Portrait : Mélanie Volle

15 - Note de lecture / Mots croisés

16 - Dons et Legs



PLAQUES FUNÉRAIRES

Plaque standard collection Plexiglas 300x150mm



Documentation et tarif sur simple demande à :

SERIGRAPHIE WETTER

26 rue de Huningue 68870 BARTENHEIM

Tél : 03 89 69 16 67 Email : contact@serigraphiewetter.com

Rendez-vous sur notre site internet www.serigraphiewetter.com

EDITO

DE NICOLE RAVET

Membre du Bureau Fédéral

Cet éditorial paraîtra en Janvier 2025. Aujourd'hui, je l'écris en décembre 2024.

Beaucoup d'événements anniversaires se sont déroulés en 2024. Pour moi, le plus important, le 80^{ème} anniversaire du débarquement, le 6 juin 1944.

Mes parents étaient domiciliés à 80 kms d'Arromanches les Bains. Nous avons été libérés par les soldats anglais le 6 juin 1944. Je me souviens notre rue occupée à journée entière par les tanks et les jeeps, mais aussi des chocolats donnés aux enfants - quel délice, du chocolat !

Je suis restée dans le Calvados. Un soldat anglais est inhumé dans notre cimetière : ses parents ayant demandé que leur fils reste où il avait été tué par un tir allemand.

Le 6 juin 2024, plus de 100 personnes ont honoré la cérémonie du souvenir auprès de sa tombe, cérémonie organisée par Mme le Maire et son Conseil Municipal.



Le département du Calvados a vu l'arrivée des soldats anglais, belges, polonais, américains venus libérer la France, mais à quel prix ! Les cimetières de ces soldats se répartissent à travers le département : 4 000 tombes de soldats anglais à Bayeux, 16 000 tombes de soldats américains à Saint Laurent-Colleville, mais aussi 20 000 tombes de soldats allemands à La Cambe.

N'oublions pas et transmettons à nos enfants, petits-enfants, le prix payé pour la LIBERTE que nous avons aujourd'hui.

Essayons d'appliquer notre devise "Liberté, Egalité, Fraternité" pour que la France reste belle.

COURRIERS ÉCHANGÉS AVEC LE MINISTRE



FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS
PRISONNIERS DE GUERRE ET COMBATTANTS
D'ALGERIE, TUNISIE, MAROC - OPEX

6, rue de l'Amiral Courbet 75116 PARIS Téléphone : 01.53.64.20.00
Email : fncpg@fncpg-catm.org Site internet : <http://www.fncpg-catm.org>

Le Président
HC/CP N° 121/2024

Monsieur Jean-Louis THIERIOT
Ministre délégué auprès du Ministre
des Armées et des Anciens Combattants
14 rue Saint Dominique
75700 - PARIS SP 07

Paris, le 2 octobre 2024

Monsieur le Ministre,

J'ai eu le plaisir de participer à la cérémonie de ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe à l'occasion de votre prise de fonctions.

Je pense que nous aurons d'autres occasions de nous retrouver, afin de parler des quelques préoccupations du Monde Combattant.

Je voudrais attirer votre attention sur une proposition de loi N°2383 sur la création d'une médaille d'honneur du Monde Combattant proposée par un député de votre groupe, Philippe GOSSELIN.

Cette médaille est très attendue par de nombreuses associations du Monde Combattant. Cela est d'autant plus indispensable désormais, compte tenu des nouvelles conditions beaucoup plus restrictives concernant l'admission dans l'Ordre de la Légion d'Honneur ou dans l'Ordre National du Mérite, telles que voulues par le Président de la République et qui conduisent à une diminution quasiment de 50 % des promotions annuelles.

Elle permettrait enfin de reconnaître le dévouement de ces personnes, pour la plupart octogénaires, qui ne peut plus l'être par d'autres décorations.

Elle permettrait de manifester la reconnaissance de l'Etat pour engager les Finances publiques.

Dans l'espoir que vous porterez toute votre attention à ma requête, je vous vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en mes sentiments respectueux et dévoués.

Hubert CHAZEAU,
Président

Reconnue d'Utilité Publique sous le titre de Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre en date du 1^{er} Avril 1948
SIRET : 775 688 856 00191

MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
*Liberté
Egalité
Fraternité*

Le Ministre délégué

RECU LE
11 DEC. 2024

Paris, le 5 décembre 2024

Monsieur le Président,

À la suite des échanges que j'ai régulièrement avec le monde combattant, est apparu clairement le besoin de mieux reconnaître tous les engagements en faveur du monde combattant : toutes celles et ceux qui sont engagés dans la promotion de la mémoire, dans la transmission aux jeunes générations, dans l'organisation des cérémonies patriotiques ou dans l'accompagnement des combattants de toutes les générations du feu. Aussi, avons-nous décidé avec Sébastien Lecornu, ministre des Armées et des Anciens Combattants de créer une agrafe « monde combattant » à la médaille de la Défense nationale.

Cette nouvelle agrafe a pour objectif de reconnaître tous les engagements au service la mémoire combattante qui concourent à l'esprit de défense à l'accroissement des forces morales de notre pays et au service de ceux qui ont porté les armes de la France

Les conditions d'attribution de cette décoration doivent encore être travaillées et elles le seront avec vous. Une consultation de l'ensemble des présidents des principales associations du monde combattant va être organisée. Les résultats de ces échanges seront partagés avec vous à l'occasion d'une réunion au début de l'année 2025.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

*Bien fidèlement
dans la mémoire
partagée*

Jean-Louis THIERIOT

Tel : 01 42 19 30 11
14, rue Saint-Dominique, 75700 PARIS SP 07

LA CAMPAGNE D'ALLEMAGNE DES ALLIÉS AVEC DE LATTRE ET LECLERC

La campagne d'Allemagne ou campagne du Rhin regroupe les opérations militaires menées par les Alliés qui occuperont toute la moitié occidentale de l'Allemagne, de la mer baltique au nord jusqu'à l'Autriche au sud.

Les premières unités alliées franchissent la frontière de l'Allemagne et conquièrent Aix-La-Chapelle à l'automne 1944, mais sont ensuite bloquées sur une ligne qui épouse à peu près la frontière occidentale de l'Allemagne. La défense allemande tient, entre autres, grâce aux fortifications de la ligne Siegfried, parsemée de casemates et de tranchées. Les Alliés veulent d'abord sécuriser l'intégralité de la rive gauche du Rhin afin de se prémunir d'une éventuelle contre-offensive sur le modèle de celles des Ardennes. Cette conquête de la Rhénanie est lancée par le 21^e groupe d'Armées britannique commandé par Bernard Montgomery qui perce le front allemand, permettant le contrôle du Rhin et l'interruption entre autres de l'approvisionnement en charbon de la Ruhr vers la flotte du nord de l'Allemagne. La 1^{re} armée américaine enchaîne par l'opération Lumberjack

Une attaque vers le Rhin couverte sur son flanc nord par la progression de Montgomery, avec la prise du pont de Remagen, vient couronner les succès alliés et ouvre des perspectives pour la suite de la campagne.

Les armées américaines des généraux Patton et Patch attaquent la dernière zone sous contrôle allemand à l'ouest du Rhin, entre la Moselle et la frontière française. Elles conquièrent le bassin industriel de la Sarre. Pour franchir le Rhin sans encombre, les Anglais planifient une opération massive qui combine franchissement d'assaut du fleuve et largage de troupes aéroportées. L'opération démontre la capacité des alliés à coordonner les différentes armes (parachutistes, génie, aviation...). 200 km plus au sud, les forces de Patton franchissent également l'obstacle sans difficulté et avec moins de matériels. La faible résistance allemande ne peut que craquer face à de tels moyens.

Du Rhin au Danube, une victoire oubliée

De Lattre entre en Allemagne, après avoir franchi le Rhin, les 30-31 mars 1945, suivant en cela les ordres de De Gaulle, du 29 mars, qui lui enjoignent de prendre Karlsruhe et Stuttgart, malgré les plans américains. La 1^{re} armée déborde la ligne Siegfried, pénètre en Forêt-Noire, prend Karlsruhe (3 avril) et Stuttgart, après de durs combats, durant lesquels elle réduit quatre divisions allemandes et fait 9 000 prisonniers. Cet épisode est l'objet d'un nouvel affrontement entre Eisenhower et de Gaulle qui demande instamment à de Lattre, le 2 avril, « de maintenir une garnison française à Stuttgart et d'y instituer tout de suite un gouvernement militaire, quoi que puissent dire et penser les Américains ». Le général Devers proteste mais le général de Lattre, tout en maintenant ses troupes sur place et en laissant toutes facilités aux Américains, lui répond que la décision est du ressort des gouvernements. L'incident est clos le 28 avril, le

nouveau président américain, Harry Truman, ne souhaitant pas le développement de tensions entre les Alliés au moment où la capitulation de l'Allemagne approche.

Pendant ce temps-là les armées britanniques occupent tout le nord de l'Allemagne, capturant Brême et Hambourg, franchissent l'Elbe le 29 Avril, atteignent la mer baltique à Wismar. Dans les autres régions du Reich, les Alliés occidentaux, faisant face à une résistance variable d'une ville à l'autre, prennent Francfort, le 29 mars, Essen, le 10 avril, Göttingen le 7 avril, Dortmund le 13 avril, Leipzig le 19 avril.

Une brillante chevauchée

L'armée de de Lattre poursuit sur Sigmaringen, prise par les Français le 22 avril, puis Ulm sur le Danube (24 avril), atteint la frontière suisse de Bâle à Constance. La campagne dite « Rhin et Danube » s'achève au col de l'Arlberg, en Autriche. Ainsi, le général de Lattre de Tassigny et sa 1^{re} Armée ont fait partie également des artisans du succès avec sa brillante chevauchée menée durant le mois d'Avril du Rhin de Germersheim au Danube d'Ulm et aux cols du Vorarlberg. Ce qui a valu sûrement, le 8 mai 1945, au général de Lattre de représenter la France à la signature de la capitulation allemande à Berlin, aux côtés du maréchal Joukov, du Maréchal Tedder et du Général Spaatz. « Un honneur que méritait bien cette fulgurante campagne d'Allemagne résumée pour l'histoire dans son Ordre du jour n° 9, pieusement relu chaque année devant nos monuments aux morts, dans le souvenir d'un Chef exceptionnel ».

La 3^{ème} division d'infanterie américaine arrivait quatre jours avant la signature, le 4 mai à Berchtesgaden en compagnie de la 2^{ème} DB et envahissait le Berghof, résidence secondaire d'Adolf Hitler. Aux yeux du général Leclerc, la 2^e DB devait finir la guerre en Allemagne, quel qu'en soit le prix. Après une glorieuse campagne qu'il a conduite de Paris à Strasbourg, restait encore à pénétrer en Allemagne pour que la France puisse pleinement prendre sa place auprès des nations ayant vaincu le nazisme. Mais le Général de Gaulle qui estimait que la participation des Armées Françaises était indispensable aux côtés des Forces Françaises de l'Intérieur pour liquider les poches de résistances allemandes, demanda à la 2^{me} DB qui stationnait à Châteauroux, d'envoyer un détachement à Royan qui tombait le 18 Avril 1945.

La 2^e BD prend Berchtesgaden

Ce n'est seulement qu'après que Leclerc reçût l'autorisation de déployer sa division en Allemagne en faisant mouvement vers le Bade Wurtemberg le 22 avril 1945, traversant la France en un temps record pour rejoindre la zone de regroupement de Rastadt. Le 28 avril, la 2^e DB est rattaché au XXI^e corps Américain du général Milburn pour être regroupée à l'ouest d'Augsbourg. Le même jour, Leclerc adresse un ordre du jour à son unité : « Vous foulez aujourd'hui le sol de l'ennemi, récompense tant

attendue après des années et des mois de lutte. En dehors des combats, vous éviterez de tomber dans deux excès, d'une part la brutalité inutile et le pillage, d'autre part les relations avec la population auxquelles se prêterait toujours la platitude germanique. Il s'agit, une fois de plus, de faire honneur à votre uniforme ». Le 4 mai 1945, le XXI^e corps avec le GTV font mouvement en direction de Berchtesgaden et de Salzbourg. Le général Leclerc fait un bond de 200 km en avant pour le rattraper. Il veut que les Français arrivent les premiers à Berchtesgaden et surtout à la demeure d'Adolf Hitler.

Renforcé par des éléments du 1^{er} régiment de marche de spahis marocains, il atteint l'Inn le 3 mai 1945, sous le vent et la neige, puis prend la direction de Berchtesgaden en trois sous-groupements. Après avoir traversé Bad Reichenhall, les Français y entrent en même temps que les Américains. Alors que ces derniers s'installent et fêtent leur succès, le répit est mis à profit par le capitaine Touyeras du 64^e régiment d'artillerie pour se rendre dans le quartier d'Obersalzberg, où se trouve la résidence d'Hitler. Les Français disposent d'un plan sommaire dans leur note de renseignements. Le capitaine en prend possession au nom de la France et hisse les trois couleurs. Le 5 mai 1945, Leclerc, arrivé à Berchtesgaden, demande que le drapeau français soit hissé sur le nid d'Aigle situé 700 m au-dessus de la résidence d'Hitler. Pour la division, la campagne en Europe s'achève dans une apothéose au goût amer. Dès le 3 mai 1945, le général Leclerc avait été mis au courant par le récit de ses officiers, de l'existence du camp de concentration de Dachau. Il se rend plusieurs fois sur place pour essayer de soulager les souffrances des déportés. C'est à Bad Reichenhall que le général apprend la capitulation de l'Allemagne le 8 mai 1945.

Paul Philippart

Officiers, Sous-officiers, Caporaux et Soldats de la Première Armée Française

Le jour de la Victoire est arrivé.

A Berlin, j'ai la fierté de signer au nom de la France, en votre nom, l'acte solennel de la capitulation de l'Allemagne.

Dignes de la confiance de notre Chef Suprême, le Général de Gaulle, libérateur de notre Pays, vous avez, par vos efforts, votre ferveur, votre héroïsme, rendu à la Patrie son rang et sa grandeur.

Fraternellement unis aux soldats de la Résistance, côte à côte avec nos camarades alliés, vous avez taillé en pièces l'ennemi, partout où vous l'avez rencontré.

Vos drapeaux flottent au cœur de l'Allemagne

Vos victoires marquent les étapes de la Résurrection Française.

De toute mon âme, je vous dis ma gratitude. Vous avez droit à la fierté de vous-même comme à celle de vos exploits

Gardons pieusement la mémoire de nos morts. Généreux compagnons tombés au champ d'honneur, ils ont rejoint dans le sacrifice et la gloire, pour la Rédemption de la France, nos fusillés et nos martyrs.

Célébrons votre victoire : victoire de Mai, victoire radieuse de printemps qui redonne à la France la Jeunesse, la force et l'Espoir.

Soldats vainqueurs, vos enfants apprendront la nouvelle épopée que vous doit la Patrie.

Berlin, le 9 mai 1945
Le Général d'Armée de LATTRE de TASSIGNY
Commandant en Chef de la Première Armée Française

J. de LATTRE



DANS LES DÉPARTEMENTS

📍 Haute-Garonne - Toulouse



A Toulouse, les organisateurs des cérémonies du 11 novembre parmi lesquels les responsables ACPG-CATM ont rassemblé 1000 écoliers et collégiens.

📍 Eure-et-Loir - Amilly



Amilly, petite commune qui accueille le siège de L'Association Départementale a depuis sa création, pour tradition, de faire le 11 novembre une journée de recueillement et de festivités.

La matinée commence par un office religieux, puis la cérémonie au Monument aux Morts et un dépôt de gerbe sur la tombe du Soldat Jean Robert, orphelin tombé sous les balles ennemies en 1944 sur la commune d'Amilly. Ensuite, réception du public par Monsieur Denis-Marc Sirot-Foreau Maire d'Amilly et Monsieur Frédéric Graupner Maire de Cintray dans la salle Emile Lelièvre pour le verre de l'amitié.

L'après-midi, repas pris en commun avec la section de Chartres-Lucé.

A chaque cérémonie dans notre commune, il est à remarquer que la participation des jeunes est importante. Jeunes des écoles, du Conseil Municipal des Jeunes et des porte-drapeaux. Des compliments sont adressés à ces jeunes qui sont à nos côtés pour perpétuer le sacrifice de nos aînés pour conserver notre liberté et félicitation aux cinq jeunes porte-drapeaux qui sont issu du C M J et fiers de porter haut les couleurs de notre Patrie.

Le président Jean-Michel BOULAY

📍 Manche – Surtainville

En ce 11 novembre, une fois de plus les élèves de l'école de Surtainville ont su mettre à l'honneur les anciens combattants.

Cette commémoration fut pleine d'émotion avec la lecture du poème d'Arthur Rimbaud, « Le dormeur du val » :

« (...)

*Un soldat jeune, bouche ouverte, tête nue,
Et la nuque baignant dans le frais cresson bleu,
Dort ; il est étendu dans l'herbe, sous la nue,
Pâle dans son lit vert où la lumière pleut.*

(...)

*Il dort dans le soleil, la main sur sa poitrine Tranquille.
Il a deux trous rouges au côté droit. »*

Comment retenir ses larmes face à l'un tel poème. L'émoi que les enfants ont véhiculé à travers ces vers fût palpable.

Puis, les plus jeunes ont énoncé, l'un après l'autre, tous les noms gravés dans la pierre du monument de tous les soldats « morts pour la France ».



Ensuite, le traditionnel dépôt de gerbes a été accompagné d'une peinture réalisée par les élèves de tous les niveaux. Ce chef d'œuvre magnifique représente un soldat en ombre chinoise, sur fond aux couleurs de l'automne, le tout décoré de bleuets. Ces mêmes bleuets qui ont été distribués aux personnes présentes à la commémoration qui ont remis des dons. Ces derniers permettent au « Le bleuets de France » d'aider les familles touchées par les guerres et le terrorisme à se reconstruire.

En début d'après-midi, les anciens combattants ont participé à leur traditionnel repas où a été présenté le nouveau comité directeur, le site internet et la page Facebook de l'association ainsi que quelques perspectives pour l'année 2025.

C'est donc dans la bonne humeur, autour d'un tajine cuisiné par « l'auberge des 2 églises » des Moitiers d'Allonne et de pâtisseries de la boulangerie « Les trois choux » de Surtainville que la journée du 11 novembre 2024 s'est terminée pour les membres de l'association des anciens combattants de Surtainville.

Avant la tombée de la nuit, le comité directeur, comme à chaque fin de festivité, a déposé les décorations (fleurs et drapeaux) du repas, sur les sépultures de tous les membres de l'association qui nous ont quittés.

📍 Ardennes – Noyers-Pont-Maugis

Chaque année, le week-end après la commémoration du 11 novembre, sur l'invitation de Monsieur l'Ambassadeur d'Allemagne en France, une célébration du Deuil Allemand a lieu aux nécropoles sur le site de la Marfée dans la commune de Noyers-Pont-Maugis en hommage aux victimes des conflits passés.

Le samedi 16 novembre 2024, des représentants de l'Ambassade d'Allemagne, des représentants du département des Ardennes, des Anciens Combattants, des associations patriotiques, un nombreux public et surtout de très nombreux porte-drapeaux, dont treize porte-

DANS LES DÉPARTEMENTS

drapeaux de la section des ACPG-CATM-OPEX de Chemery-sur-Bar, petite commune proche de Noyers-Pont-Maugis, sont venus célébrer cette commémoration.



L'ensemble des porte-drapeaux et les personnes présentes regroupés devant la Nécropole militaire française s'est dirigé, en cortège, vers le cimetière allemand où le maire de Noyers-Pont-Maugis ainsi que le représentant de l'ambassade d'Allemagne ont fait une allocution.

Puis le représentant de l'ambassade, les représentants du département des Ardennes et le maire de Noyers-Pont-Maugis ont déposé des gerbes au pied de la grande croix de granit.

Après une minute de silence, les hymnes nationaux français puis allemand ont retenti. Le cortège s'est ensuite dirigé vers la nécropole militaire française pour un dépôt de gerbes, suivi d'une minute de silence et des deux hymnes allemand puis français. La célébration s'est terminée par les remerciements aux porte-drapeaux.

A l'issue de cette cérémonie, les représentants de l'ambassade d'Allemagne et le maire ont accueilli tous les participants pour un temps convivial dans la salle des fêtes de Noyers-Pont-Maugis.

Le lendemain, dans un communiqué, Monsieur Aurélien Joly, maire de Noyers-Pont-Maugis, a remercié l'ambassade d'Allemagne pour son invitation et son engagement dans cette démarche mémorielle et a remercié également toutes les personnes présentes et plus particulièrement les porte-drapeaux.

Il a ajouté : « Ce moment solennel nous rappelle l'importance de préserver la paix et de renforcer les liens de coopération entre la France et l'Allemagne. Ensemble, continuons à bâtir un avenir où la compréhension, l'amitié et la solidarité triomphent des divisions du passé. Merci à toutes et à tous pour votre engagement. »

Chantal Finard, chargée de communication de l'Association Départementale de Charleville-Mézières

📍 Nord - Troisvilles



C'est après un travail de 3 ans, que la commune de Troisvilles, en collaboration avec l'Arrondissement de Cambrai-Avesne sur Helpe, la Section locale, et le Souvenir Français, que Troisvilles a inauguré le 12 octobre 2024 le Carré Militaire Français, en sauvant de l'oubli 29 Morts pour la France en leur accordant une sépulture digne de leur

sacrifice. M Jérémie Richard Maire, M Bricout Jean-Claude Président des ACPG-CATM de Troisvilles, M Tondeur Ludovic secrétaire général de l'arrondissement, et M Vignole Bernard ont accueilli les élus, les délégués militaire, les délégations patriotiques nombreuses, leurs porte-drapeaux, ainsi que les représentants canadiens du régiment qui a libéré la commune en octobre 1918.



La cérémonie était accompagnée de plus de 100 reconstituteurs en costumes d'époque et d'un pipe-band. L'inauguration du carré militaire a eu lieu le 12 octobre sous un temps très pluvieux. Les enfants de l'école ont accompagné également par leurs présences et leurs chants ainsi que par la fabrication de coquelicots et de bleuets cette cérémonie empreinte de beaucoup d'émotion.

Le 13 octobre avait lieu la ré inauguration du Monument aux Morts. En effet, celui-ci menaçant de s'effondrer, il fallait le refaire en urgence. C'est après un mois de travaux que celui-ci a été de nouveau inauguré devant un parterre d'élus, des délégations patriotiques, leurs porte-drapeaux.

Les minutes de silence ont été ponctuées à chaque fois par un coup de canon de 75, symbole de la Grande Guerre.

Les deux cérémonies ont été clôturées par le traditionnel verre de l'amitié.
Ludovic Tondeur

📍 Finistère – Camaret



© ONaCVG Région Bretagne

Cérémonie de La Flamme de la Mémoire en Finistère au monument de la France libre à la pointe de Pen Hir en Camaret le 29 novembre, en présence de M. Jean-Louis Thiériot, Ministre délégué auprès du Ministre des Armées et des Anciens Combattants. Le point final d'un véritable parcours de la flamme qui a commencé le 22 novembre avec une délégation de 45 jeunes sous l'Arc de Triomphe à Paris, qui s'est poursuivie par 28 cérémonies dans le département.

De nombreux enfants sont venus de tout le département. Félicitations aux jeunes pour toutes leurs interventions.

LES JEUNES PRENNENT LA RELEVÉ

Pas-de-Calais – Fosseux



Cette année encore, et à l'occasion des commémorations de la signature de l'armistice, la Section Locale des Anciens Combattants de Fosseux organisait une exposition sur la Première Guerre Mondiale, du 9 au 11 novembre inclus.

Pour ce 106^{ème} anniversaire, nous avons décidé d'aborder l'année 1914 à travers du matériel d'époque issu de collections privées et exposé bénévolement. Les principaux belligérants de ce conflit étaient ainsi représentés, les armées Française, Britannique, Allemande et Russe. Nous avons également souhaité mettre un accent sur la représentation du soldat en exposant un grand nombre de portraits d'époque, permettant de mettre en avant l'Homme, témoin et acteur de cette terrible période.

De nouvelles photos et documents originaux, concernant la région sud-ouest d'Arras étaient exposés. En particulier, un croquis de l'adjudant Albert GAFFE du 24^{ème} Régiment d'Infanterie, réalisé à Bavincourt (62) le 12 mai 1915.

L'adjudant A. GAFFE trouva la mort le 25 mai 1915 lors des combats d'Aix-Noulette.

Parmi les projets de la Section, se trouve la restauration de tombes. Plus particulièrement celles de deux soldats originaires de Fosseux, Morts pour la France et enterrés dans le cimetière communal. Pour débiter les travaux de restauration, et montrer que ces tombes ne sont pas à l'abandon, la Section a financé le sablage des deux sépultures afin d'obtenir un résultat optimal et durable.

La dorure des lettres est prévue au printemps prochain.

Dans le cadre de ses démarches historiques, la Section est toujours à la recherche de témoignages, photos et documents concernant la région sud-ouest d'Arras (Avesnes-le-Comte, Beaumetz-les-Loges etc), autant durant la 1^{ère} et que le 2^{ème} Guerre Mondiale.

La Section de Fosseux tient à remercier l'Association historique « La Fourragère » pour son soutien et son investissement, sans oublier la municipalité de Fosseux et la Communauté de Communes pour leur aide si précieuse.

Grégoire PAYELLE

Tarn – Albi

Courrier reçu par le président de l'AD du Tarn. Celui-ci a été envoyé par le petit-fils d'un ancien combattant d'Algérie

Monsieur le Président,

Pourquoi je veux être porte-drapeau ?

Mon grand-père Monsieur Marcel Llach, ancien combattant d'Algérie était porte-drapeau, ne pouvant plus exercer ce rôle en raison de sa maladie, je me dois de reprendre le flambeau.

Quand j'ai accompagné mon grand-père aux défilés, j'avais les yeux remplis de bonheur et de satisfaction quand je le voyais tenir fièrement ce drapeau.

J'aimerais à mon tour qu'il soit fier de moi en arborant les couleurs de la France, et faire perdurer notre passé.

Que de respect et de fierté !

Je tiens particulièrement à reprendre le drapeau de mon grand-père, cela serait un honneur.

Veuillez agréer, Monsieur le président, mes salutations distinguées.

Clément Meriglier

LE PLAN RUEFF-PINAY

DE 1958 : Une thérapie de choc pour réduire un déficit abyssal



Antoine Pinay en 1952



Jacques Rueff en 1951

Face à cette instabilité ministérielle, digne de la IV^{ème} République, et l'impossibilité pour le gouvernement de faire voter un budget qui permettrait de réduire le déficit de la France, une petite musique a commencé à se faire entendre dans les commentaires des analystes politiques et économiques : Pourquoi n'est-on pas capable aujourd'hui, de constituer, comme en 1958, un comité de spécialistes pour trouver des solutions pour réduire ce déficit abyssal grâce à une thérapie de choc.

66 ans séparent le programme de rénovation économique et financier que Jacques Rueff a remis en Juin 1958 à Antoine Pinay, ministre des Finances du général de Gaulle alors président du Conseil et le plan de redressement du Premier Ministre Michel Barnier à travers ce projet de loi de finances 2025 que l'Assemblée Nationale s'est évertuée à détricoter pendant le débat budgétaire, avant finalement de renverser son gouvernement le 4 décembre 2024, amenant le Président Macron à nommer un nouveau Premier Ministre.

Tous les deux étaient à Matignon, le premier pouvait gérer par ordonnance, ayant les pleins pouvoirs pour six mois, l'Assemblée Nationale n'étant plus réunie ; le second à la tête d'un gouvernement faisait face à une assemblée émietlée avec pour seule arme le 49.3. Ils avaient pour objectif de redresser l'économie française et surtout son déficit : En 1958, il était de 24,6 milliards d'euros (1200 milliards d'anciens francs) pour un budget de 39 milliards d'euros, soit un déficit égal à 62% du PIB, contre 110,6 en 2024 avec un déficit de 3200 milliards. La dette extérieure, 3 milliards de dollars de l'époque (30 milliards d'euros courants) équivalait à 75 % du PIB contre 110 actuellement. L'inflation atteignait 15 % en 1958, mais le chômage demeurait faible.

« NOUS SOMMES AU BORD DU DESASTRE ! »

« A l'époque, il y avait moins de marchés pour absorber la dette publique comme c'est le cas aujourd'hui avec la France. L'inflation et une monnaie qui dévisse étaient les moyens utilisés pour combler le déficit » expliquait Charles Serfaty dans « Histoire économique de la France » (DT Passés composés). Pour remettre l'économie sur pied, Georges Pompidou, directeur de cabinet de Charles de Gaulle et Antoine Pinay, ministre des Finances, font appel à l'économiste Jacques Rueff pour faire des propositions dans le but de stabiliser l'économie et réduire ses déséquilibres, car l'état de l'économie française et des comptes public semblait désespéré lors du retour au pouvoir du général, que la IV^{ème} République a été incapable de résoudre. « Sur tous les postes à la fois, nous sommes au bord du désastre », écrivait de Gaulle en résumant ainsi le dilemme : « En somme, l'alternative, c'est le miracle ou la faillite ».

Jacques Rueff qui a été un acteur de la stabilisation du franc en 1926 au cabinet de Raymond Poincaré, a achevé de convaincre le Général que l'économie française a besoin d'une thérapie de choc. Il réunit à partir du 30 septembre 1958, deux jours après que les Français eurent massivement approuvé la Constitution de la V^{ème} République par référendum, un comité de huit personnes, banquiers, industriels, hauts fonctionnaires qui après 39 séances et deux mois de travaux, remet

un rapport le 8 décembre de 25 pages contenant quelques mesures essentielles. Mais c'était un véritable remède de cheval auquel était hostile le ministre des finances qui donnait l'impression de traîner des pieds, agaçant le Général de Gaulle qui aurait dit à Roger Goetze son conseiller économique qui siégeait dans cette commission : « Votre ministre n'en est pas capable. Faites-le-vous ! »



LE NOUVEAU FRANC

Il a proposé sur une dévaluation record du franc de 17,5 % pour favoriser les exportations, renforcer l'industrie française, et pour pouvoir défendre mordicus la stabilité de la monnaie nationale, gage de confiance et d'ordre, avec la création du nouveau franc qui correspond à 100 anciens francs, et restera dans la mémoire collective, comme le trait le plus marquant du plan « Pinay- Rueff ». Il a préconisé de diminuer vigoureusement les dépenses publiques, la libération des échanges, la suppression de subventions de l'Etat aux entreprises nationales afin de favoriser la vérité des prix, et notamment de la retraite du combattant sauf pour les invalides (qui fut rétablie quelque temps après). Il a suggéré de mettre fin aux indexations des salaires et des prix, notamment du blé, d'augmenter des impôts (des hauts revenus) de nombreuses taxes (sur les alcools, tabacs, etc..) et à s'attaquer aux rentes de situation afin de préparer l'ouverture du marché français à la concurrence dans le cadre de l'Europe des Six...

Il a suscité de nombreuses oppositions même parmi les membres du comité, jusqu'à Pinay qui le jugeait trop radical, mettant en balance sa démission, Pompidou et Goetze étant les seuls, à le soutenir. Le Général a dû faire un numéro de charme pour lever les réticences de « l'homme au chapeau rond » et surtout présider une longue réunion de cabinet, le 26 Décembre – cinq jours, après qu'il eut été élu président de la République par un collège de grands électeurs – de 9H pour lever l'hostilité de certains ministres. Moyennant certaines concessions (augmentation de 3 % du salaire des fonctionnaires et des salariés du secteur public, relèvement de 4 % du SMIG, hausse des retraites, augmentation des allocations familiales), le plan était en définitive adopté. On le baptisa officiellement « le plan Pinay-Rueff » pour marquer que « Monsieur Pinay » lui apporte sa caution. « De toutes les batailles politiques que j'ai dû mener, celle-ci par son âpreté, peut se comparer à mon affrontement avec Giraud » écrivait-il dans ses mémoires. Dans une allocution aux Français le 28 Décembre, il n'a pas caché que « notre pays va se trouver quelque temps à l'épreuve. Mais le rétablissement visé est tel qu'il peut nous payer de tout »

LES TRENTE GLORIEUSES

Les résultats bénéfiques se feront sentir dès 1962 : équilibre budgétaire atteint dès 1959, croissance accrue, balance commerciale excédentaire.... « La rapidité du redressement s'expliquait également par l'adhésion de la haute fonction publique aux choix de De Gaulle. Beaucoup d'administrateurs civils, dont certains mendésistes, excédés par l'instabilité gouvernementale et la puissance de l'Assemblée sous la IV^{ème}, ont vu dans le nouveau régime le soutien politique et le projet global qu'ils recherchaient pour réaliser des réformes qu'eux-mêmes projetaient de longue date » explique l'historien Frédéric Fogacci, directeur des études et de la recherche à la fondation Charles de Gaulle, dans son passionnant ouvrage sur l'homme du 18 Juin paru en mars dernier aux éditions du Cerf. Le plan « Pinay-Rueff » ouvrait la voie à l'expansion continue et à la prospérité qui marqueront les années 60, celles des Trente Glorieuses.

Paul Philippart

LE PACTE D'AMITIÉ

entre les villes Compagnon de la Libération

Les 5 communes sont liées par un pacte d'amitié depuis le 3 décembre 1981, grâce à l'initiative du général Jean Simon, chancelier de l'Ordre à l'époque. Ce pacte est destiné à assurer la pérennité de l'Ordre et à susciter des liens particuliers entre leurs collectivités respectives.

En 2013, les cinq communes, conscientes de leur responsabilité à l'égard des valeurs de la Résistance portées par l'Ordre de la Libération, ont fait adopter par leur conseil municipal le texte d'un serment.

Le serment

Alors que le monde s'enfonçait dans une tragédie profonde, nos cinq communes ont fait le choix de la Résistance. Parce qu'elles ont su porter leur courage jusqu'aux limites du sacrifice, parce que, fidèles à la devise de l'Ordre, elles ont « en servant la patrie », « apporté la victoire », nos cinq communes ont été élevées par le général de Gaulle à la dignité de Communes Compagnon de la Libération.

Comme le disait André Malraux, il appartient aux Compagnons de « représenter tous ceux qui, le cas échéant, n'avaient pas été moins courageux qu'eux ». Aussi les communes Compagnon symbolisent-elles toutes les villes qui ont su opposer à l'occupant une détermination sans faille, de même que les Unités Militaires Compagnon de la Libération représentent toutes celles qui ont participé avec elles à la libération de la France.

Nous mesurons cet honneur et en assumons les responsabilités.

Il nous appartient d'abord d'écouter les derniers Compagnons qui, pendant tant d'années, ont su faire vivre la mémoire, les traditions et les valeurs de l'Ordre de la Libération.

De ces valeurs éminentes, nos communes sont à présent devenues les garantes.

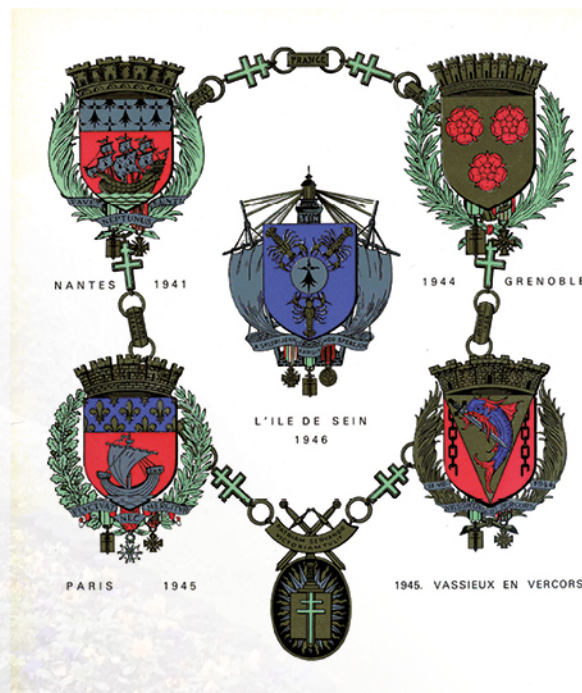
C'est pour la liberté que tant de femmes et d'hommes sont tombés sous les coups de la barbarie.

C'est pour l'égalité que, le 15 mars 1944, le Conseil de la Résistance a établi un programme dont il nous revient de défendre l'esprit de justice.

Dans la longue nuit de l'Occupation ou sur tous les champs de bataille, c'est la fraternité qui a sauvé les Compagnons au-delà des partis, des religions, des origines et des divisions.

Pour toutes ces raisons, nos communes font ici le serment solennel de conserver le souvenir et l'héritage de ceux qui se sont battus pour que triomphent les valeurs de la Résistance, qui sont aussi celles de la République.

Sources : Ordre de la Libération



Ces cinq communes sont :
Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux-en-Vercors
et l'Île de Sein.

La commune d'Île-de-Sein a offert à ses consœurs
des blocs de granit provenant de son phare
détruit en 1944.



Bloc de granit situé dans le Jardin des Dauphins à Grenoble

LES SPAHIS FONT L'OBJET D'UNE EXPOSITION

AU CHÂTEAU DE CHANTILLY

Jusqu'au 31 mars 2025

Les spahis de l'armée française sont des unités formées dès le début de la conquête de l'Algérie avec des combattants autochtones et quelques cadres français, et dont la création est officialisée par une ordonnance du roi Louis-Philippe, père du duc d'Aumale, le 10 septembre 1834. Très rapidement, ces intrépides cavaliers conquièrent un prestige exceptionnel et deviennent des figures symboliques de cette armée d'Afrique engagée depuis dans toutes les guerres et campagnes françaises, aussi bien sur les théâtres extérieurs qu'en métropole.

Si l'appellation de spahi renvoie à chacun des images différentes, des empreintes pleines de couleurs, un esprit d'aventure et d'horizons plus larges, des figures de légende, la splendeur des burnous et des vestes éclatantes, les spahis ont aussi écrit une histoire d'hommes et de chevaux.

Le 1^{er} régiment de spahis est aujourd'hui la dernière unité de cette subdivision d'armes et entretient un héritage qui lui confère une âme si singulière.

En partenariat avec le 1^{er} régiment de spahis, au sein du musée vivant du Cheval du Château de Chantilly – dépositaire de l'héritage du duc d'Aumale, lui-même officier de l'armée d'Afrique en Algérie – cette exposition se propose de partager largement l'histoire de ces cavaliers intrépides et de leurs montures.

En partant de l'histoire des spahis au XIX^e siècle, l'exposition couvre la période de 1914 à 1941, mettant en exergue la création des spahis marocains sur la base des escadrons auxiliaires marocains, jusqu'à l'audacieuse charge d'Umbrega en Érythrée contre les Italiens, premier succès terrestre de la France libre face aux troupes de l'Axe.

Source : Château de Chantilly



Théodore Leblanc

Le duc d'Orléans et Youssouf Bey, 1835-1836
Papier, mine de plomb, gouache, musée Condé

Le combat de la Horgne fut livré le 15 mai 1940, pendant la bataille de France, entre les forces allemandes et françaises.

À la mi-mai 1940, se joue dans l'Ardenne française une phase cruciale du plan d'attaque allemand contre la France. La Meuse est franchie et les divisions de panzers chargées de l'effort au niveau opératif s'engagent avec tous leurs moyens de combat... à première vue vers le sud-ouest, vers Reims et Paris. En fait, le plan opératif allemand prévoit une conversion de 90 degrés vers le nord – le coup de faucille – qui permet d'emporter un premier succès. Le général Guderian est l'un des principaux responsables du succès de cette délicate conversion. Manœuvrant avec trois divisions de panzers au niveau de Sedan, il se couvre avec l'une d'elles face à une éventuelle réaction offensive française dans le secteur de Stonne et fonce vers l'ouest avec les deux autres pour enfoncer le dispositif français entre Meuse et Somme.

- À la 1^{re} division de panzers, on manœuvre alors avec en tête deux groupements tactiques.
- Dans le village, le colonel Olivier Marc commande la 3^e brigade de spahis (3^e BS) qui comprend le 2^e régiment de spahis algériens (RSA) du colonel Emmanuel Burnol et le 2^e régiment de spahis marocains (RSM) du colonel Émile Geoffroy.

La 3^e brigade de spahis du colonel Marc, qui a perdu la moitié de ses effectifs dans les combats des jours précédents, affronte donc dans le village de La Horgne (Ardenne) un bataillon d'infanterie motorisée renforcé de chars, appartenant à la 1^{re} Panzerdivision allemande.

Le 15 mai vers 9 h, les Spahis sont attaqués, d'abord par des sections de Schützen et leurs véhicules de combat d'infanterie, et en fin d'après-midi par des blindés (12 Panzers III et 8 Panzers IV), tandis que des avions de reconnaissance rapprochée Henschel 126 (dits «mouchards») surveillent le secteur.

Le combat fait rage mais les Spahis réussissent néanmoins à tenir, malgré les assauts allemands. Le rapport des forces, relativement équilibré initialement, bascule vers 14 h 30, lorsque les Allemands reçoivent le soutien de 4 obusiers d'artillerie. Vers la fin de l'après-midi, deux compagnies légères et une compagnie moyenne de Panzer entrent en jeu. Les Allemands contournent les positions de résistance des Spahis avec leurs chars. Les Spahis tirent le reliquat de leurs munitions avant de décrocher comme ils le peuvent. En 1940, la cavalerie française se déplace à cheval mais combat à pied. L'Escadron Mac Carthy a contre-attaqué à pied en fin de journée mais a été cloué sur place par les forces allemandes largement supérieures. Blessé par éclats de grenade, le lieutenant Mac Carthy est alors fait prisonnier.

Le colonel Olivier Marc, commandant la 3^e Brigade de Spahis (3^e BS), est blessé et fait prisonnier. Le colonel Emmanuel Burnol, chef de corps du 2^e RSA, est tué pendant l'exfiltration, quand il se heurte à la section de protection de l'état-major du lieutenant-colonel allemand Balck, commandant le *Schützen-Regiment 1*. Le colonel Émile Geoffroy, chef de corps du 2^e RSM, est tué dans le village alors qu'il fait le coup de feu avec les derniers Spahis sur une barricade.

Le soir, après 10 heures de combats, encerclés, épuisés, à court de munitions dans le village en flammes, n'ayant pas été rejoints par les renforts attendus, les survivants se résignent à cesser le combat. Certains réussirent à regagner les lignes françaises et poursuivront la lutte ; d'autres seront faits prisonniers et recevront sur le terrain les honneurs militaires des vainqueurs.

JOURNAL OFFICIEL

« LOIS ET DÉCRETS »

Arrêté du 28 novembre 2024 fixant la liste des inscriptions portées sur les agrafes de la médaille de la défense nationale

NOR : ARMM2432268A

Le ministre des armées et des anciens combattants et le ministre délégué auprès du ministre des armées et des anciens combattants,

Vu le [code de la défense](#) ;

Vu le [décret n° 2014-389 du 29 mars 2014](#) modifié relatif à la médaille de la défense nationale, notamment son [article 1er](#),
Arrêtent :

• **Article 1**

La liste des inscriptions portées sur les agrafes en métal blanc prenant place sur le ruban de la médaille de la défense nationale est fixée en annexe du présent arrêté.

• **Article 2**

L'attribution de la médaille de la défense nationale à chaque échelon, à titre normal ou exceptionnel, donne lieu obligatoirement à la délivrance d'une agrafe de spécialité, éventuellement complétée par une agrafe géographique. En cas d'octroi de la décoration à un nouvel échelon, la ou les agrafes précédemment obtenues peuvent être conservées sur le ruban de la médaille nouvellement attribuée. Le nombre maximum d'agrafes pouvant être portées simultanément est fixé à trois.

• **Article 3**

L'arrêté du 13 juillet 2023 fixant la liste des inscriptions portées sur les agrafes de la médaille de la défense nationale est abrogé.

• **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

A. - Agrafes géographiques :

1. « Corps européen » ;
2. « Force océanique stratégique » ;
3. « Missions d'opérations extérieures » ;
4. « Missions d'opérations intérieures » ;
5. « Mururoa-Hao » ;
6. « Terres australes et antarctiques » ;
7. « Guyane » ;
8. « Essais nucléaires ».

B. - Agrafes de spécialité :

1. « Armée de l'air et de l'espace » ;
2. « Défense aérienne » ;
3. « Soutien des forces aériennes » ;
4. « Forces aériennes » ;
5. « Forces aériennes stratégiques » ;
6. « Génie de l'air » ;
7. « Espace » ;
8. « Service d'infrastructure de la défense » ;

9. « Interarmées » ;
10. « Service du commissariat des armées » ;
11. « Journée défense et citoyenneté » ;
12. « Armée de terre » ;
13. « Arme blindée et cavalerie » ;
14. « Artillerie » ;
15. « Aviation légère » ;
16. « Génie » ;
17. « Infanterie » ;
18. « Légion étrangère » ;
19. « Troupes de marine » ;
20. « Matériel » ;
21. « Sapeurs-pompiers » ;
22. « Sécurité civile » ;
23. « Transmissions » ;
24. « Train » ;
25. « Troupes aéroportées » ;
26. « Troupes de montagne » ;
27. « Armement » ;
28. « Industrie de Défense » ;
29. « Défense » ;
30. « État-major » ;
31. « Gendarmerie nationale » ;
32. « Écoles de gendarmerie » ;
33. « Formations aériennes de la gendarmerie » ;
34. « Garde républicaine » ;
35. « Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires » ;
36. « Gendarmerie de l'air » ;
37. « Gendarmerie de l'armement » ;
38. « Gendarmerie départementale » ;
39. « Gendarmerie des transports aériens » ;
40. « Gendarmerie d'outre-mer » ;
41. « Gendarmerie maritime » ;
42. « Gendarmerie mobile » ;
43. « Justice militaire » ;
44. « Marine nationale » ;
45. « Aéronautique navale » ;
46. « Bâtiments de combat » ;
47. « Fusiliers marins » ;
48. « Marins pompiers » ;
49. « Nageurs de combat » ;
50. « Plongeurs démineurs » ;
51. « Sous-marins » ;
52. « Poste interarmées » ;
53. « Service de santé » ;
54. « Service des essences » ;
55. « Cyber » ;
56. « Musique » ;
57. « Monde combattant ».

Fait le 28 novembre 2024.

Le ministre des armées et des anciens combattants,
Sébastien Lecornu

Le ministre délégué auprès du ministre des armées et des anciens combattants, Jean-Louis Thiériot

ASSEMBLÉE NATIONALE

Questions Réponses

Question de Mme Sylvie Ferrer (La France Insoumise – Nouveau Front Populaire – Hautes-Pyrénées) concernant la reconnaissance et l'indemnisation des pupilles de la Nation et des orphelins.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 03/12/2024 – Page 6445.

La France reconnaît solennellement le sacrifice de toutes celles et de tous ceux qui ont donné leur vie pour elle. Le dispositif prévu pour les pupilles de la Nation et orphelins de guerre, mis en place à partir de 1916 et codifié dans le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), est fondé sur l'expression de la solidarité de la Nation à l'égard des enfants dont les parents sont morts pour la France, qu'ils soient morts en combattant pour elle ou victimes civiles des combats, des bombardements ou des exécutions d'otages. Cette solidarité est concrète : l'adoption par la Nation oblige la puissance publique avec une prise en charge et un accompagnement pendant la minorité et les études. En 2023, l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) a réalisé 7 987 interventions pour des pupilles de moins de 21 ans ou en études, mobilisant plus de 5,1 millions d'euros. Une priorité est donnée à l'accompagnement des pupilles mineurs dont le nombre a augmenté depuis 2015, passant de 200 à plus de 1 000 pupilles de moins de 21 ans. Tous les orphelins de guerre et pupilles de la Nation demeurent néanmoins ressortissants de l'ONaCVG et peuvent, à ce titre, bénéficier de l'assistance de cet établissement public, dispensée sous la forme d'aides ou de secours en cas de maladie, absence de ressources ou difficultés momentanées. En 2023, l'ONaCVG a agréé 1 636 dossiers de demande d'aide financière de pupilles majeurs, pour un montant de plus d'un million d'euros. En 2024, les crédits d'aide sociale de l'ONaCVG consacrés aux pupilles de la Nation et orphelins de guerre majeurs ont augmenté de

quatre millions d'euros. S'agissant de l'indemnisation mise en place par les décrets n° 2000-657 du 13 juillet 2000 instituant une mesure de réparation pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites et n° 2004-751 du 27 juillet 2004 instituant une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale, celle-ci est plus particulièrement destinée aux victimes de la barbarie nazie. Cette dernière renvoie à une douleur tout à fait spécifique. En effet, c'est fondamentalement le caractère insoutenable d'extrême barbarie propre à ces disparitions spécifiques à la Seconde Guerre mondiale, le traumatisme dépassant le strict cadre d'un conflit entre États, ainsi que la complicité du régime de l'État français installé à Vichy, comme l'a rappelé le Président de la République, Jacques Chirac, qui sont à l'origine de ce dispositif réservé aux enfants dont les parents, résistants ou ayant fait l'objet de persécutions antisémites ou raciales, sont décédés en déportation ou ont été exécutés dans les circonstances définies aux articles L. 342-3 et L. 343-5 du CPMIVG. Ce dispositif, qui traduit une certaine responsabilité de l'État français, doit rester fidèle à sa justification essentielle qui est de consacrer solennellement le souvenir des victimes de la barbarie nazie, à travers leurs enfants mineurs au moment des faits. Le maintien de cette spécificité a donc été décidé pour ne pas porter atteinte à la cohérence de ces décrets. Quant à l'indemnisation prévue par le décret n° 2022-393 du 18 mars 2022, en application de la loi n° 2022-229 du 23 février 2022 portant reconnaissance de la Nation envers les Harkis, elle consacre le droit à réparation des préjudices subis par les Harkis et leurs familles, du fait de l'indignité de leurs conditions d'accueil en France, après l'indépendance de l'Algérie. Elle est donc sans lien avec la question des pupilles de la Nation et des orphelins de guerre.

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

Le PG CATM

Je désire m'abonner au journal national "LE PG-CATM" moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal "LE PG-CATM", 6, rue de l'Amiral Courbet, 75016 PARIS.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

PORTRAIT

Mélanie Volle-Berger



© Mathilde Delacroix

Mélanie Volle a fêté ses 103 ans dans sa résidence de Saint-Etienne où elle vit maintenant depuis quelques années.

Mais ses amis de Haute-Loire n'ont pas oublié l'ancienne Brivoise, surnommée « Méla » et qui a inspiré un journaliste allemand Nils Klawitter, écrivant pour le célèbre quotidien *Der Spiegel*. Nous espérons qu'il trouvera un éditeur français pour traduire l'ouvrage qu'il a rédigé pendant six ans, en allemand, afin de retracer l'intégralité du parcours de « La Petite Résistante » dans l'une des périodes les plus noires de notre histoire.

Jusque-là, cette Franco-Autrichienne discrète fut longtemps associée au seul parcours de son mari Lucien Volle décédé en 2012 à 90 ans, lui-même résistant et membre du groupe Lafayette, acteur de la libération du Puy-en-Velay en août 1944.

Peut-être en partie grâce à Nils Klawitter, l'histoire de Mélanie a été relayée par plusieurs journaux qui ont pris contact avec elle et l'ont interviewée. Elle impressionne par sa forme remarquable, sa mémoire intacte et sa détermination toujours aussi vive, ce qui a fait qu'elle a été pressentie cet été pour porter la flamme olympique, elle a pu ainsi réaliser ce rêve que porte en lui tout sportif, relayer la flamme sur le territoire français.

Voici son histoire :

Née à Vienne en Autriche en 1921 dans une famille modeste juive, Mélanie Berger commence à militer dès l'adolescence contre le nazisme, à l'âge de 15 ans, elle a collé des tracts antihitlériens sur les murs de Vienne. « Je suis contre toutes les dictatures ». Elle se trouve à

Vienne ce 9 avril 1938, lorsque Adolph Hitler prononce son discours devant près de 250 000 personnes. Ils sont peu nombreux ceux qui ont refusé d'applaudir ! Après l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne nazie, elle quitte son pays, passe en Belgique et arrive en France à Paris au printemps 1939, déguisée en garçon. Malheureusement pour elle, quand la France entre en guerre, tous les Autrichiens, même réfugiés, sont perçus comme des ennemis et les autorités la mettent dans un train en direction d'un camp dans le sud-ouest de la France.

Alors que le train est arrêté à la gare de Clermont-Ferrand, elle saute du wagon. Elle est la seule à s'évader car elle pressent ce qui l'attend... Les autres filles n'osent pas la suivre. Mais elle sait pertinemment à ce moment-là que « quand on a une chance, il ne faut pas la laisser passer ». En 1940, elle se retrouve dans le Sud-Ouest, à Montauban, Mélanie Berger intègre un groupe « Avec mon nom à consonance française, j'ai loué un appartement dans une maison délabrée et on a pu commencer le travail », dit-elle. Ce groupe rédige et distribue des tracts en langue allemande destinés aux soldats du Reich.



Ceci jusqu'à fin janvier 1942, quand elle est arrêtée. « J'ai été maltraitée, des hommes m'ont battue », raconte-t-elle pudiquement. « J'en ai gardé des séquelles, mais je suis encore là ! » Après treize mois de détention à Toulouse, elle est transférée à la prison de Marseille. Le 15 octobre 1943, elle est libérée de sa prison par des camarades, alors qu'elle est hospitalisée pour une jaunisse. « Je me suis évadée en chemise de nuit ». Une fois remise, elle milite jusqu'à la Libération sous de fausses identités.

Après la guerre, Mélanie Berger épouse Lucien Volle, lui aussi résistant. Elle devient ainsi Mélanie Volle-Berger. Ensemble, le couple commence à se consacrer au travail de mémoire. « Nous avons lutté continuellement pour expliquer, pas ce qu'on avait fait, mais pourquoi on l'avait fait », explique-t-elle aujourd'hui. Depuis, elle a obtenu de multiples décorations, dont la Légion d'honneur. « Je n'ai pas fait grand-chose », dit-elle modestement : « J'ai dit « non » au nazisme ». Et de conclure : « Je voulais changer le monde et je veux toujours le changer. »



LES MOTS CROISÉS

de François Creseveur

Problème de janvier 2025

HORIZONTELEMENT

- 1 – Données de l'existence – Le mépris exprimé
- 2 – Aplati et brisé – Possessif
- 3 – Disposée à l'obéissance
- 4 – Des coutumes en Amérique – Forme de pouvoir – Procède à une transmission
- 5 – Sa tête est plus grosse que son ventre – IL ne lui manque que l'acquiescement pour être sanctifié
- 6 – Exagérer
- 7 – Sert à multiplier – Il peut se prendre à Luchon ou ailleurs
- 8 – Peut être de bon goût mais de mauvais coût
- 9 – Une grecque – Métal blanc (8,8) – Débute dans le monde
- 10 – Toujours disponible

VERTICALEMENT

- A – Son ascension est toujours remarquée – Toujours contre
- B – Pièce indispensable dans l'automobile – Fini pour les couches tard, commence pour les lèvent tôt
- C – Critique Italien – Jean Gabin en fait un excellent représentant
- D – Peut être cutané ou sismique
- E – Il fut tsar en Bulgarie – Protection chevaleresque
- F – Il en faudrait beaucoup pour Paris – Peut être bleu
- G – Ses charges ne sont pas lourdes
- H – Variété de béryl
- I – A contrer quand on a de la voix – Adverbe de lieu – Très usité au scrabble (pour la violence)
- J – Habite dans le pays où il réside – Précédant une ère fait un linceul.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

SOLUTION DU PROBLÈME (décembre 2024)

HORIZONTELEMENT

- 1) MOBILISER
- 2) AMEN – FINES
- 3) LINOS – MAIE
- 4) EST – ACE – NC
- 5) ORGANISE
- 6) IL – AARON
- 7) CARY – ENDOS
- 8) EVIERS – URI
- 9) EPRISE – IO
- 10) SSE – OE – INN

VERTICALEMENT

- A) MALEFICE
- B) OMIS – LAVES
- C) BENTO – RIPE
- D) INO – RAYER
- E) SAGA – RIO
- F) IF – CARESSE
- G) SIMENON
- H) ENA – INDU
- I) REINS – ORIN
- J) SECESSION

NOTE de LECTURE



Terrorismes en France Une histoire XIX^e-XXI^e siècle

Depuis la fin du XIX^e siècle, la France est le seul pays confronté de façon quasi-continue à presque tous les types de terrorismes existants : anarchiste, régionaliste, d'extrême gauche ou d'extrême-droite, extérieur comme islamiste.

Jamais ces multiples terrorismes n'avaient été étudiés ensemble. Il fallait Jenny Grenouilleau pour démontrer comment ils se sont peu à peu installés, en quoi ils diffèrent les uns des autres, mais aussi comment ils convergent, parfois. Elle étudie les manières dont l'État et la société ont réagi et pourront demain réagir face à cette menace protéiforme.

Les terrorismes suscitant la peur, on est tenté de les percevoir comme des phénomènes irrationnels, ce qui empêche de les comprendre. Jenny Raflik, à l'inverse, les décrypte et restitue leur rationalité. Et elle s'appuie sur l'histoire, avec la reconstitution de tous les types de terrorismes, sur la statistique à partir d'une base de données personnelle, unique, et associe des champs de recherche souvent séparés : histoire, sociologie, psychologie... Surtout, elle ajoute la pratique du terrain, mobilisant les juges comme les militaires.

Et l'on comprend comment les terrorismes sont entrés dans notre histoire, au quotidien.

Date de parution : 28/09/2023
Editeur : Cerf
Nombre de pages : 306
Prix FNAC : 24 €

Le PG CATM

74^e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
JANVIER 2025 - N° 1064
Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»
par décret du 1^{er} avril 1948.
Directeur de la publication : H. CHAZEAU
Rédactrice en chef : P. CHOVELON
Comité de Rédaction : P. CHOVELON - P. PHILIPPART - C. CHAZEAU
6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS.
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20
Email : fncpg@fncpg-catm.org - Internet : www.fncpg-catm.org
Abonnements :
Un an (11 Numéros) : 20 €
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08
Les imprimeries SODIMPAL-LECERF
111 Rue du Général de Gaulle
76520 Franqueville-Saint-Pierre

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tél : 01 40 02 99 00



DONS & LEGS

FNCPG-CATM

DONNER ou **LEGUER** par testament
à la FNCPG-CATM

C'est **PERMETTRE** à Votre Fédération
de **PÉRENNISER** son action sociale
auprès des **Anciens Combattants**
Veuves dans la détresse
et dans ses actions humanitaires

**« Un choix
qui vous appartient »**

- Vous souhaitez faire pérenniser les valeurs du Monde combattant.
- Continuer à aider ceux qui sont dans le besoin et la souffrance.
- Vous avez des héritiers directs mais vous voulez poursuivre un engagement solidaire.
- Vous n'avez pas d'héritiers directs, mais vous ne voulez pas que les biens acquis tout au long de votre vie reviennent à l'Etat.

COMMENT PROCÉDER

- Avec effet immédiat par don en numéraire ou en nature.
- La reconnaissance de l'utilité publique de notre association permet au donateur de bénéficier de réductions fiscales (66 % de votre don).
- Avec effet à votre décès par un legs.

**«Votre succession relève d'une longue réflexion,
qu'il vous faut aborder avec sérénité.»**

Une fois votre décision prise, **vous devrez alors rédiger votre testament en conséquence** et choisir de transmettre la totalité de vos biens ou seulement une partie.

Il existe essentiellement deux formes de testament

> Le testament olographe

C'est la formule la plus utilisée. Il s'agit d'un testament entièrement rédigé de votre main, sur papier libre. Pour être valable, il doit être impérativement daté et signé.

> Le testament authentique

Vous dictez votre testament, soit à votre notaire en présence de deux témoins qui ne doivent avoir aucun lien de parenté ni avec vous ni entre eux, soit avec deux notaires et sans témoin.

La Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre
et Combattants d'Algérie Tunisie Maroc
reconnue d'utilité publique
depuis le 1^{er} avril 1948
est habilitée à recevoir toute succession
en exonération totale des droits de succession.

Si vous choisissez de léguer tout ou partie de votre patrimoine ou une somme d'argent, des titres, des bijoux, des œuvres d'art, des immeubles et tout autre bien qui vous appartient, votre notaire pourra vous apporter les meilleurs conseils et vous accompagner dans vos démarches testamentaires.

Après vérification de recevabilité, votre legs pourra revenir à votre Fédération, ou à votre association en fonction de votre choix, mais dans tous les cas, doit transiter par la Fédération Nationale qui est reconnue d'utilité publique.

**FEDERATION NATIONALE
DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE
ET COMBATTANTS D'ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC**
6, rue de l'Amiral Courbet - 75016 PARIS
Tél. 01 53 64 20 00
Courriel : fncpg@fncpg-catm.org
Internet : www.fncpg-catm.org

**Reconnue d'utilité publique par décret
en date du 1er avril 1948.**